

# OPENED

2024

2025

## CARNET DE L'ÉTUDIANT



Université Toulouse - Jean Jaurès - Service d'Enseignement à Distance  
5 allée Antonio Machado 31058 Toulouse cedex 9

Tel : +33 (0)5 61 50 37 99 - Mail : [contact.sed@univ-tlse2.fr](mailto:contact.sed@univ-tlse2.fr) - Site : <https://sed.univ-tlse2.fr/>

# SOMMAIRE

<b>Les supports et l'accompagnement pédagogiques</b>	<b>4</b>
<b>Les examens</b>	<b>6</b>
<b>Qui contacter</b>	<b>7</b>
<b>Se connecter à l'ENT</b>	<b>9</b>
<b>Les regroupements</b>	<b>11</b>
<b>Le calendrier universitaire</b>	<b>12</b>
<b>Infos pratiques</b>	<b>13</b>



Vous trouverez dans ce carnet l'essentiel des informations qui vous seront nécessaires pour votre année universitaire au Service d'Enseignement à Distance (SED).

Prenez le temps de lire ce carnet et surtout conservez le tout au long l'année.

Vous y trouverez des informations sur l'accès aux ressources, les examens, la connexion à l'ENT, les regroupements, le calendrier universitaire et les contacts pour nous joindre.

Pour contacter le SED, merci de privilégier le mail et de préciser votre numéro étudiant :  
[contact.sed@univ-tlse2.fr](mailto:contact.sed@univ-tlse2.fr)

Les inscriptions au SED se réalisent en ligne à l'issue de votre inscription pédagogique :  
<https://pandore.univ-tlse2.fr>



Le **numéro étudiant** correspond au **8 derniers chiffres** de l'identifiant lisible sur votre carte d'étudiante délivrée par l'université

# Les supports et l'accompagnement pédagogiques

## ● LA PLATEFORME PÉDAGOGIQUE IRIS

Cette plateforme pédagogique, accessible par l'ENT est ouverte à tous les étudiants inscrits à l'UT2J, qu'ils soient inscrits ou non au SED.

### **Accès aux ressources pédagogiques sur IRIS\_SED**

Comme vous êtes inscrit au SED, vous avez accès aux UE spécifiques "SED", toujours sur cette même plateforme (sur IRIS, dans "mes cours" cliquez sur SED pour accéder à vos UE du SED).

Les supports pédagogiques des UE (Unités d'Enseignement) du SED sont disponibles en ligne, par semestre, sur la plateforme IRIS\_SED, accessible par l'ENT. (voir p 9-10).

*Les UE sont référencées comme suit **codeUE\_SED** :*

*Exemple : **SO00101T\_SED***

L'inscription au SED vous permet d'accéder aux ressources numériques et à l'accompagnement des enseignants dès le jour de la rentrée de chaque semestre. Les cours et compléments sont accessibles **à partir du 16 septembre 2024 pour le 1<sup>er</sup> semestre et du 27 janvier 2025 pour le 2<sup>e</sup> semestre**, à condition d'avoir effectué votre inscription à l'UT2J et au SED.

**La plateforme IRIS sera votre principal outil de travail pendant toute l'année universitaire.**

**Les étudiants doivent absolument se connecter régulièrement** aux UE SED de la plateforme pédagogique IRIS\_SED afin de suivre la mise en ligne éventuelle, selon les UE, de parties de cours et des ressources pédagogiques complémentaires.

**Les ressources pédagogiques complémentaires et parties de cours versées tout au long du semestre seront disponibles uniquement sur IRIS\_SED**  
**Il n'y aura pas d'envoi postal**

**Des activités et informations** diverses sont proposées en complément des ressources pédagogiques : forums, chats, devoirs, tests, tutorats en ligne, classes virtuelles (pour certaines UE) ainsi que des **ressources audio ou vidéo** (pour certaines UE) : sous forme de fichiers, elles sont uniquement disponibles sur la plateforme IRIS\_SED.

# Les supports et l'accompagnement pédagogiques

## ● LES DOCUMENTS IMPRIMÉS

La partie imprimée des cours n'est envoyée aux étudiants qui l'ont demandée qu'à la fin de la période d'inscription au SED. Attention, ce n'est pas votre seul document de travail, l'intégralité des ressources pédagogiques se trouve sur la plateforme IRIS\_SED. Votre principal outil de travail est la plateforme IRIS.

***Nouveauté : Lors de l'inscription au SED vous pouvez choisir de demander l'envoi du document de cours (ou d'une partie de cours, selon les UE) à domicile, ou bien choisir la récupération en Click & Collect si vous êtes domicilié dans le 31.***

Pour les étudiants résidant en Haute Garonne ayant demandé le **Click&Collect**, les périodes et horaires de retrait seront indiqués sur le site du SED à la rentrée.

*\*Les documents imprimés sont livrés par la Poste à l'adresse indiquée au moment de votre inscription en ligne, sous réserve que vous l'ayez renseignée exactement et que vous ayez donné toutes les précisions nécessaires au bon acheminement de ces documents.*

***Il n'est procédé à aucune réexpédition en cas de non réception de votre pli. Les documents sont envoyés sans numéro de suivi, c'est un envoi simple, en lettre verte.***

*Chaque année, de nombreux supports papier, imprimés à leur demande, ne sont finalement pas récupérés par les étudiants. Pensez-y au moment de choisir l'impression lors de votre inscription au SED.*

## ● LES DEVOIRS

Des devoirs peuvent vous être proposés par les enseignants pour certaines UE.

Les **devoirs numériques** sont à récupérer et ensuite à déposer dans l'UE concernée sur la plateforme IRIS\_SED. Dans le cas où l'enseignant demande un devoir sur papier, celui-ci devra être renvoyé **directement aux enseignants, accompagné obligatoirement d'une fiche-devoir** dûment renseignée (fiche directement téléchargeable depuis nos UE sur la plateforme IRIS\_SED ou sur le site du SED), pour faciliter le traitement et permettre la réexpédition du devoir corrigé.

# Les examens

Pour les étudiants du SED, **les épreuves de première chance** auront lieu en fin de chaque semestre, lors des périodes d'examen spécifiées dans le calendrier des examens (deux semaines début janvier pour le semestre 1, deux semaines fin mai/début juin pour le semestre 2).

**Les épreuves de seconde chance** auront lieu lors de la période spécifique, seconde quinzaine de juin pour toutes les UE (premier et second semestre).

La meilleure des deux notes est conservée entre la première et la seconde chance.

**Les étudiants du SED relèvent obligatoirement de la modalité « régime d'examen SED » et non du contrôle continu.**

La gestion et l'organisation des examens sont de l'unique responsabilité des composantes pédagogiques (UFR et Départements).

Le **calendrier des examens est publié sur le site de l'université** en page d'accueil rubrique « *Formation Insertion* » « Inscriptions / Scolarité » « Examen » un mois avant le début des épreuves. Il devra être consulté avec attention car il renseigne sur les dates, horaires et lieux de chaque épreuve. Conformez-vous dans tous les cas aux consignes données par votre composante.

## LES PÉRIODES D'EXAMENS

*(Aucune convocation ne sera envoyée aux étudiants)*

### • 1<sup>ère</sup> Chance:

- 1<sup>er</sup> semestre : du 06 janvier 2025 au 19 janvier 2025
- 2<sup>nd</sup> semestre : 9 mai 2025 au 5 juin 2025

### • 2<sup>nde</sup> Chance (*Session spécifique pour la seconde chance des étudiants du SED- 1er et 2<sup>nd</sup> semestres*):

Du 16 juin 2025 au 28 juin 2025

\*Dates susceptibles de modifications

*Voir le calendrier officiel page 12*

Les informations concernant : les modalités et le déroulement des examens, la compensation et le refus de compensation, les épreuves de remplacement, les règles de passage en année supérieure, le calendrier universitaire, sont disponibles sur le site de l'université : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

# Qui contacter ?

- **Vous changez d'adresse, vous constatez une erreur dans les ressources pédagogiques.**

Adressez-vous au **SED par mail**, dans les plus brefs délais, en précisant votre numéro d'étudiant, nom et prénom : **contact.sed@univ-tlse2.fr** (*uniquement à cette adresse email*)

- **Vous rencontrez un problème d'inscription ou votre demande concerne : dispense, validation d'acquis, date d'examen, chevauchement d'examens, relevé de notes, situation universitaire...**

Adressez-vous au **secrétariat du département** dont dépend votre diplôme (et non au SED), en précisant votre numéro d'étudiant. Les coordonnées des départements sont disponibles sur le site de l'Université : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr).

- **Vous rencontrez un problème de compréhension du cours, de démarche pédagogique, d'interrogation sur les devoirs ou sur la correction, de bibliographie, de modalités du contrôle des connaissances...**

Adressez-vous directement à **l'enseignant**

- **sur le forum** par l'intermédiaire de la plateforme pédagogique IRIS\_SED
- ou aux coordonnées indiquées éventuellement par l'enseignant dans le cours.



Pb de connexion

Vous rencontrez un problème d'activation de votre ENT (48h après votre inscription administrative), **consultez l'aide en ligne :**

<https://www.univ-tlse2.fr/accueil/vie-campus/services-numeriques/aide-etudiant>

# Qui contacter ?

➤ Vous souhaitez faire une demande de remboursement ou d'exonération...

Les demandes de remboursement et d'exonération doivent être faites par mail à : [contact.sed@univ-tlse2.fr](mailto:contact.sed@univ-tlse2.fr)

Suite à votre demande, le SED vous enverra la procédure à suivre et le formulaire à compléter.

► **La demande de remboursement des droits d'inscription au SED** pour les étudiants boursiers (ayant payé plein tarif) doit être faite **avant le 31 décembre 2024** (retour du formulaire SED complété et signé).

Le remboursement sera à hauteur de 50% frais engagés.

► **L'annulation de l'inscription au SED** doit être consécutive à une décision d'annulation ou de modification d'inscription administrative et pédagogique de l'UFR. La demande d'annulation doit être faite **avant le 21 octobre 2024** (retour du formulaire SED complété et signé).

**Le remboursement des droits d'inscription au SED pourra être accordé en totalité, jusqu'à la rentrée universitaire, ou à 50% au regard du service fait (envoi des cours ou mise en ligne sur la plateforme pédagogique IRIS\_SED).**

► **Pour demander une exonération des droits d'inscription au SED**, vous devez obtenir au préalable une décision favorable d'exonération des droits d'inscription au diplôme soit auprès de votre composante pédagogique d'inscription soit auprès de la DIVE pour les exonérations sociales exclusivement.

**La demande d'exonération doit être faite avant le 21 octobre 2024 (retour du formulaire SED complété et signé). Les demandes seront examinées par le SED au regard de critères pédagogiques (à consulter sur notre site : <https://sed.univ-tlse2.fr/>).**



Les modifications d'inscription au SED, autres que celles faites dans le cadre d'une annulation d'inscription, ne pourront pas donner lieu à un remboursement.

# Se connecter à l'E.N.T.

Chaque étudiant, dès qu'il/elle est inscrit administrativement à l'UT2J, bénéficie d'un accès à l'ENT (Espace Numérique de Travail). L'activation de l'ENT est indispensable pour accéder à l'inscription pédagogique en ligne et à l'inscription au SED sur <https://pandore.univ-tlse2.fr>.

L'ENT est un ensemble de services numériques utiles pour vos études : infos pédagogiques, accès à vos cours, à votre dossier administratif, etc.... Il offre l'accès à la plateforme pédagogique IRIS pour tous les étudiants de l'UT2J et à IRIS\_SED uniquement pour les étudiants inscrits au SED.

L'université vous donne une adresse mail étudiant (prenom.nom@etu.univ-tlse2.fr) à utiliser dès la rentrée pour tout échange avec l'ensemble des composantes de l'université.

Il faut alors vous rendre sur le site de l'UT2J : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

## 1 - Cliquez sur « ENT »



Si vous avez déjà créé votre compte au titre de l'année universitaire 2024-2025, votre identifiant et mot de passe restent identiques, donc vous n'avez pas besoin d'activer un autre compte.

## 2 - Puis rubrique « j'active mon compte » pour la 1<sup>re</sup> connexion

Dans le cas d'une première connexion vous devez activer votre compte : Cliquez sur « J'active mon compte »

Votre nom d'utilisateur sera votre « **prénom.nom** », à saisir en minuscule et sans accent. Pour les noms ou prénoms composés mettre un - entre les deux.

Exemple : Marie-Amélie De Georgi, **tapez** : marie-amelie.de-georgi Vous pouvez aussi saisir votre numéro d'étudiant.

**N'oubliez pas d'accepter la charte après l'avoire ouverte.**

Activation du compte E.N.T.

Avant d'activer votre compte E.N.T., il vous faut prendre connaissance et accepter la charte informatique

Acceptation de la charte

Moi, utilisateur des moyens informatiques et réseaux de l'UTM, déclare avoir pris connaissance de la présente charte de bon usage de l'informatique et des réseaux et m'engage à la respecter.

Identification

Nom d'utilisateur :  de la forme prenom.nom, ex : marie-amelie.de-georgi

Mot de passe actuel :

Votre mot de passe est le code INE (en majuscules) de votre dernière inscription étudiante.

Changement du mot de passe

Nouveau mot de passe :  celui-ci doit comporter au minimum un chiffre

Confirmation :

Valider Effacer Il convient en premier lieu de lire la charte informatique

Retour à l'accueil de l'activation

Votre **mot de passe sera votre numéro INE** qui figure sur votre carte d'étudiant ou sur le certificat de scolarité ; attention, ce code comporte parfois des lettres que vous devez saisir en majuscule. Veuillez à ne pas confondre le chiffre 0 et la lettre O.

**Ensuite** vous allez pouvoir changer votre mot de passe « **Nouveau mot de passe** » qui doit contenir au minimum dans la suite de caractères un chiffre ; ne pas oublier de le confirmer et valider.

### 3 - Pour les connexions futures

Cliquez directement sur : « **Je me connecte à l'ENT** »

Saisissez votre identifiant (prénom.nom en minuscules) et le mot de passe que vous avez choisi lors de l'activation de votre compte.

# Les regroupements

Beaucoup d'enseignants intervenant au SED proposent des regroupements à l'attention des étudiants ayant choisi l'enseignement à distance.

Tous les enseignants n'organisent pas des regroupements.

Ces **regroupements** ont lieu sur le campus de l'Université ou en distanciel, selon les UE. Ces rencontres permettent des échanges autour des cours entre étudiants inscrits au SED et enseignants. Ils peuvent intervenir en semaine ainsi que le samedi.

Ces regroupements ne sont pas obligatoires mais sont évidemment fortement recommandés à tous les étudiants à distance car ils sont un atout supplémentaire dans la réussite de votre année universitaire.

Les enseignants sont nombreux à se mobiliser et à s'investir, votre présence est vivement souhaitée.

Les regroupements peuvent proposer des contenus différents selon les enseignants : un cours, l'approfondissement d'un thème, un travail dirigé, une discussion libre...

Les informations concernant ces regroupements sont diffusées sur la plateforme IRIS sur la page SED de l'UE concernée.



**Aucun document d'information  
sur les regroupements ne sera  
envoyé par voie postale**

# Calendrier Universitaire

## 2024/2025

### Activités pédagogiques du 26 août 2024 au 05 juillet 2025\*

Le calendrier des activités de prérentrée sera précisé sur le site web de l'université.

#### 1er semestre du 16 septembre 2024 au 19 janvier 2025

▪ **Suspension des activités pédagogiques :**

Du 26 octobre 2024 au soir au 04 novembre 2024 au matin

Du 21 décembre 2024 au soir au 06 janvier 2025 au matin

▪ **Fermeture administrative :**

Du 21 décembre 2024 au soir au 06 janvier 2025 au matin

▪ **Examens semestre 1 :**(épreuves finales du contrôle continu et épreuves en contrôle terminal du SED)

Du 06 janvier 2025 au 19 janvier 2025

#### Semaine inter-semestrielle du 20 janvier 2025 au 26 janvier 2025

#### 2ème semestre du 27 janvier 2025 au 05 juin 2025

▪ **Suspension des activités pédagogiques :**

Du 22 février 2025 au soir au 03 mars 2025 au matin

Du 12 avril 2025 au soir au 28 avril 2025 au matin

Du 28 mai 2025 au soir au 02 juin 2025 au matin

▪ **Fermeture administrative :**

Du 22 février 2025 au soir au 03 mars 2025 au matin

Du 12 avril 2025 au soir au 28 avril 2025 au matin

Du 28 mai 2025 au soir au 02 juin 2025 au matin

▪ **Examens semestre 2 :**(épreuves finales du contrôle continu et épreuves en contrôle terminal du SED)

Du 19 mai 2025 au 05 juin 2025

#### Session spécifique pour la seconde chance des UE du Service d'Enseignement à Distance (SED) du 16 juin 2025 au 28 juin 2025

\*dates susceptibles de modification

# Infos pratiques

Courriel : [contact.sed@univ-tlse2.fr](mailto:contact.sed@univ-tlse2.fr)

Téléphone : 05 61 50 37 99

Adresse postale :

Université Toulouse – Jean Jaurès  
Service d'Enseignement à Distance  
5 allée Antonio Machado  
31058 Toulouse cedex 9

Site internet du SED : <https://sed.univ-tlse2.fr/>

Horaires d'ouverture :

En journée continue du lundi au vendredi : de 8h00 à 16h00

Période d'inscription au SED pour l'année 2024/2025

► **Du 27/06/24 au 14/07/24** : pour les étudiants effectuant l'inscription pédagogique en ligne

► **Du 02/09/2024 au 16/09/2024** : pour les étudiants admis (ou non admis) en session 2 ou effectuant l'inscription pédagogique sur rendez-vous.

L'inscription au SED vous permettra d'accéder aux ressources numériques et à l'accompagnement des enseignants dès le jour de la rentrée universitaire, le 16/09/2024.

*Une période complémentaire est prévue du 17/09/2024 au 11/10/2024 pour les étudiants ayant effectué des modifications d'inscription (du 10 septembre au 27 septembre) ou n'ayant pas d'inscription dans les groupes.*